

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
du 1er septembre 2014**

L'an deux mil quatorze, le 1er septembre à 20 h à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

**Présents** : Mathieu PFEFFER, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Richard KARMEN, Christophe EHRHART, Matthieu BOECKLER, Véronique FISCHER, Michel ZINDERSTEIN, Philippe SCHMUCK, Noël ARNOLD, Kévin HAMMERER, Valérie GOUAILLE.

**Absent excusé** : Valérie KRATZER, Pascal SCHMITT, Pierre MUTZ.

**Absent non excusé** :

**Ont donné procuration** : Valérie KRATZER à Jacqueline SCHAFFHAUSER, Pascal SCHMITT à Christophe EHRHART, Pierre MUTZ à Richard GALL.

**ORDRE DU JOUR**

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- 2° Approbation du PV du 20 juin 2014
- 3° Convention de servitude ERDF
- 4° Motion de soutien à l'action de l'AMF
- 5° Personnel communal
- 6° Rapport d'activités 2013 du Syndicat d'électricité et de gaz du H-Rhin
- 7° Rénovation des Sous-préfectures en Alsace

**1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER est désignée à l'unanimité.

**2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 JUIN 2014**

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 20 juin 2014.

**3° CONVENTION DE SERVITUDE ERDF**

En vue du remplacement du réseau BT poste "Vosges Trotters" route du Markstein, il convient d'établir une convention de servitude entre la commune et ERDF.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'habiliter, Mr le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Le Conseil, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

#### **4° MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros de façon continue jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France (AMF) a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de Lautenbach-Zell/Sengern, rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elle facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble" !
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre la Commune de Lautenbach-Zell/Sengern estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune de Lautenbach-Zell/Sengern soutient à l'unanimité les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ;
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ;
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

### **5° PERSONNEL COMMUNAL**

#### **a) Adjoint territorial d'animation de 2ème classe**

Suite au départ à la retraite d'un agent d'entretien et à la mise en place du rythme scolaire, le Conseil, décide à l'unanimité, d'adapter les horaires de l'adjoint territorial d'animation de 2ème classe en fonction des nouveaux horaires d'école ; soit 26h23 par semaine au lieu de 29h08 par mois, à compter du 1er septembre 2014.

#### **b) ATSEM**

Suite à la mise en place du rythme scolaire, le Conseil, décide à l'unanimité, d'adapter les horaires de l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe en fonction des nouveaux horaires d'école ; soit 27h02 par semaine au lieu de 27h85 par semaine, à compter du 1er septembre 2014.

### **6° RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN**

Le rapport d'activités 2013 du Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin est présenté au Conseil, qui en prend acte.

### **7° RENOVATION DES SOUS-PREFECTURES EN ALSACE**

Dans sa lettre en date du 4 septembre 2013, le Ministre de l'Intérieur a confié aux préfets de la Région Alsace et de la Région Lorraine une mission d'expérimentation sur la rénovation du réseau des sous-préfectures.

Le Ministre de l'Intérieur a fait le choix d'expérimenter cette méthodologie de rénovation de la carte des sous-préfectures en Alsace et en Lorraine, en raison du nombre important d'arrondissements, hérité de l'histoire et de la grande diversité de leurs territoires, qu'ils soient urbains, suburbains, ruraux, frontaliers ou montagnards.

Le Haut-Rhin reflète cette grande richesse de nos territoires avec leurs besoins et leurs spécificités.

Or la carte des arrondissements a peu évolué depuis 1926 et le maintien d'un maillage efficace de l'Etat au niveau de nos territoires suppose de s'assurer de sa pertinence et l'adapter en cas de nécessité afin que chaque arrondissement corresponde bien à un bassin de vie sur lequel une demande d'Etat s'exprime. C'est l'objet de la démarche qui a été conduite de manière concertée sur la base d'un état des lieux reposant sur un important travail de recueil de données permettant d'obtenir une vision des caractéristiques propres de chaque arrondissement (géographiques, économiques, démographiques, administratives). L'analyse de cet état des lieux et la prise en compte des périmètres de l'intercommunalité, de la nouvelle carte cantonale ou encore des limites de certains SCOT ont conduit à proposer une évolution des limites d'arrondissement.

Comme annoncé par Mr le Préfet de Région Alsace le 3 juillet 2014, le Ministre de l'Intérieur vient d'approuver les propositions formulées au terme de cette démarche.

La nouvelle carte des arrondissements qui se dessine permettra de rationaliser les différents périmètres existants et décliner l'action de l'Etat sur quatre arrondissements cohérents.

La Commune étant rattachée à un arrondissement modifié dans sa composition, Mr le Maire doit soumettre ce point, à titre consultatif, à l'avis du Conseil Municipal sous un délai de 3 mois ; à défaut d'avis il sera considéré comme favorable à la modification des limites.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette proposition.

Séance levée à 20 h 30.